

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 avril 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 11 février 2016
- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit Taxe d'habitation = 5.26 % ; Foncier bâti = 11.53 % et Foncier non bâti = 42.96 %.
- Décide du programme de travaux forestiers ONF pour l'année 2016 d'un montant de 29 261.50 € HT en investissement
- Maintient l'usage routier du passage à niveau n°62, ainsi que les portillons du passage piétons, seul accès pour la desserte d'une parcelle forestière communale, située de l'autre côté de la voie ferrée
- a) Approuve le budget primitif **principal** 2016 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	891 736.00 €	963 512.09 €
Section d'investissement	354 166.00 €	354 166.00 €
TOTAL	1 245 902.00 €	1 317 678.09 €

- b) Approuve le budget primitif **eau** 2016 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	104 945.00 €	104 945.35 €
Section d'investissement	155 078.00 €	155 078.47 €
TOTAL	260 023.00 €	260 023.82 €

- c) Approuve le budget primitif **assainissement** 2016 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	85 814.00 €	85 814.51 €
Section d'investissement	116 957.00 €	116 957.47 €
TOTAL	202 771.00 €	202 771.98 €

- Confie à l'entreprise BLAMPIED, l'installation de 40 nouvelles lampes et sollicite auprès du SIED une subvention complémentaire de 80% hors taxes, sur une dépense de 14.988 € TTC, pour l'acquisition de ces nouveaux points lumineux
- Dénonce la convention de fourrière entre la Communauté d'Agglomération de Vesoul et la commune, pour l'organisation de l'accueil des chiens et chats errants sur son territoire. Considérant qu'aucun animal n'a fait l'objet d'un placement au sein de cet organisme en 2015 et que la facture annuelle de plus de 1400 euros, devient difficile à assumer dans le budget
- Adopte une motion de soutien contre le déménagement de la Trésorerie de St Loup sur Semouse, avec 9 voix pour et 5 abstentions
- A l'unanimité, adopte une motion de soutien contre la fermeture de la maternité de Remiremont.

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 8 avril 2016

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMAN